



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. limitée
26 avril 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010
21 juin-2 juillet 2010, Genève
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents
et plan de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour la population</i>	
2. Rapport annuel de l'Administratrice	3
3. Engagements de financement	4
4. Évaluation	4
5. Rapport sur le développement humain	5
6. Programmes de pays et questions connexes	6
7. Rapport du Bureau de la déontologie du PNUD	7
8. Fonds d'équipement des Nations Unies	7
9. Volontaires des Nations Unies	7
10. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	8
<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	
11. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	8
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population</i>	
12. Audit et contrôle internes	9
13. Voyages sur le terrain	10



Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population

14. Rapport annuel de la Directrice exécutive.	10
15. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	11
16. Programmes de pays et questions connexes	12
17. Évaluation	13
18. Questions diverses.....	13
Plan de travail provisoire de la session annuelle de 2010 (21 juin-2 juillet 2010, Genève) du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP	14

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa session annuelle de 2010 et donnera son aval au plan de travail présenté par son secrétaire. Il souhaitera sans doute aussi approuver le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2010. Une version préliminaire en avait été distribuée aux membres du Conseil pour observations; le rapport final contient celles qui ont été reçues dans le délai imparti.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2010/L.2)

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2010 (DP/2010/15)

Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2010 (DP/2010/16)

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour la population

Point 2

Rapport annuel de l'Administratrice

Le rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : performance et résultats pour 2009 est présenté en application de la décision 2009/9 du Conseil d'administration, dans laquelle celui-ci avait demandé qu'il soit procédé à des analyses plus approfondies des résultats. Le rapport présente un compte rendu établi à un haut niveau des résultats enregistrés sur le plan du développement dans l'ensemble des régions et des domaines d'activité, ainsi que les résultats de la coordination et de la gestion. Il fournit une évaluation détaillée des résultats enregistrés au titre des six produits sélectionnés dans les domaines des OMD et de la pauvreté, des changements climatiques, de la prévention des crises et du relèvement après coup, et il examine les résultats transversaux complémentaires, notamment dans les domaines de la parité des sexes et du renforcement des capacités. Des enseignements de nature générale y sont tirés des évaluations menées au titre de chacun des six produits et on s'emploie actuellement à remédier aux problèmes rencontrés. Le prochain rapport sur le plan stratégique contiendra les conclusions de l'examen à mi-parcours, qui seront présentées à la session annuelle de 2011 : le PNUD soumettra alors une approche au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux résolutions 59/267 et 62/246 de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD consacré aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) fait la synthèse des réponses apportées par la direction à celles que le Corps commun a émises à propos du Programme dans ses rapports de 2009, tout en appelant l'attention en particulier sur celles auxquelles le Conseil d'administration du PNUD doit donner suite. Il contient également un aperçu de l'état de la mise en

œuvre des recommandations qui figuraient dans les rapports de 2008 et de 2007 du CCI. Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées quant au volume annuel des recettes et des dépenses prévues au titre des activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD, ainsi que des fonds et fonds d'affectation spéciale qu'il administre.

Documentation

Rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : performance et résultats en 2009 (DP/2010/17)

Rapport du PNUD sur les recommandations de 2009 du Corps commun d'inspection (DP/2010/17/Add.1)

Annexe statistique (DP/2010/17/Add.2)

Point 3

Engagements de financement

Conformément à sa décision 98/23 et au mode opératoire appliqué pour lui donner effet, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD pour 2010 et au-delà et d'une analyse récapitulative des recettes provisoires au titre des ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2009. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Documentation

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2010 et au-delà (DP/2010/18)

Point 4

Évaluation

Le rapport annuel sur l'évaluation est le quatrième que le Bureau de l'évaluation du PNUD soumet au Conseil d'administration depuis l'approbation de la politique d'évaluation du Programme, en 2006. Il fait le point sur les progrès réalisés par le Bureau et par les services d'évaluation des fonds et programmes associés dans l'exercice de la fonction, telle que décrite dans la politique. La capacité d'évaluation au sein de l'organisation, les données d'évaluation dont on dispose pour gérer les résultats de développement, ainsi que l'application des normes définies pour l'évaluation décentralisée y sont également examinées. Les enseignements tirés des évaluations indépendantes y sont analysés et le programme de travail pour 2010-2011 y est présenté. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte de ce rapport et adopter une décision sur la base des éléments qui y sont exposés.

Un examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD a été requis par le Conseil d'administration dans sa décision 2006/20. Une équipe de consultants indépendants a apprécié l'efficacité avec laquelle la fonction d'évaluation était exécutée et déterminé dans quelle mesure l'organisation appliquait les directives de la politique d'évaluation et tirait enseignements et recommandations de son expérience en la matière. Des conseillers principaux ont guidé l'équipe indépendante tout au long du processus et veillé à la qualité du travail effectué, de la méthodologie employée et du rapport final. Cette évaluation donnera lieu à une réponse de la direction du PNUD.

Le Conseil d'administration a chargé le Bureau de l'évaluation de procéder à des évaluations prospectives des programmes régionaux du PNUD pour juger de leur efficacité avant d'élaborer et de présenter de nouveaux documents relatifs à ces programmes. Le rapport, qui couvre la période 2006-2010, livre les conclusions de l'évaluation indépendante du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Il inclut aussi des recommandations visant à contribuer à l'établissement du prochain programme régional et à son alignement sur le plan stratégique du PNUD. Cette évaluation donnera lieu à une réponse de la direction du PNUD.

Documentation

Rapport annuel sur l'évaluation (DP/2010/19)

Examen indépendant de la politique du PNUD en matière d'évaluation (DP/2010/20)

Réponse de la direction à l'examen indépendant de la politique du PNUD en matière d'évaluation (DP/2010/21)

Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2006-2010) (DP/2010/22)

Réponse de la direction à l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2006-2010) (DP/2010/23)

Point 5

Rapport sur le développement humain

Le rapport sur l'état des consultations intéressant le Rapport sur le développement humain est présenté conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a appelé de ses vœux l'amélioration du processus de consultation avec les États Membres à propos du Rapport, mais aussi de sa qualité et de son exactitude, sans pour autant que soit compromise l'indépendance de sa rédaction. Il passe en revue les modalités de sélection du thème du vingtième anniversaire du Rapport sur le développement humain, ainsi que la série de consultations et d'autres formes de dialogue engagées avec les parties prenantes à travers le monde, les consultations organisées avec le Conseil d'administration sur un mode informel lors de l'établissement du Rapport, et il annonce certaines des principales conclusions du Rapport de 2010, qui seront exposées plus en détail lors de sa présentation par oral.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation

Rapport sur l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2010/24)

Point 6
Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point, il sera demandé au Conseil d'administration : a) de prendre note de la prorogation d'un an des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, le Guyana, le Kirghizistan, la Mauritanie, les Seychelles, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam; b) de prendre note de la prorogation de six mois du programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie; c) d'approuver la prorogation de deux ans des programmes de pays pour la Namibie, le Népal et la Sierra Leone et la seconde prorogation d'un an du programme de pays pour le Zimbabwe; d) de formuler des observations sur les projets de descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et sur les projets de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Géorgie, l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, le Pakistan, la République populaire démocratique de Corée, la Serbie, le Swaziland et la Turquie, avant leur mise au point définitive.

Documentation

Prorogation des programmes de pays (DP/2010/25)

Projet de descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/DCP/KHM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/DCP/GEO/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq (DP/DCP/IRQ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Jamahiriya arabe libyenne (DP/DCP/LBY/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pakistan (DP/DCP/PAK/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée (DP/DCP/PRK/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Serbie (DP/DCP/SRB/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Swaziland (DP/DCP/SWZ/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/DCP/TUR/2)

Point 7

Rapport du Bureau de la déontologie du PNUD

Le deuxième rapport sur les activités du Bureau de la déontologie du PNUD est soumis à l'Administratrice conformément à la circulaire du Secrétaire général concernant le respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte (ST/SGB/2007/11). Il est également soumis au Conseil d'administration conformément au paragraphe 10 de sa décision 2008/37. Le rapport est conforme au cadre convenu adopté par le Comité de déontologie des Nations Unies et a été examiné par le Comité à sa dix-neuvième session, le 22 février 2010. Il contient un aperçu des activités menées par le Bureau de la déontologie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, période pendant laquelle le Bureau a répondu à des demandes dont le nombre (392) a plus que doublé par rapport à la période précédente.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et commenter le développement de la fonction de déontologie et sa contribution à l'exécution de la mission et du mandat dont le PNUD est investi.

Documentation

PNUD : activités de 2009 – Rapport du Bureau de la déontologie (DP/2010/26)

Point 8

Fonds d'équipement des Nations Unies

Le rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) met en évidence et analyse ses résultats au regard des objectifs fixés à trois titres : programmes, gestion et résultats financiers. S'inscrivant dans le système de gestion axée sur les résultats, il rend compte des initiatives prises pour suivre et améliorer les résultats obtenus dans les deux domaines d'intervention du Fonds : le développement local et le financement accessible à tous. Il porte également sur la gestion et les résultats financiers du FENU en 2009. Une réflexion interne s'est engagée à la fin de 2008, qui a conduit à une définition plus précise des priorités pour la période 2010-2013. Elles incluent l'accroissement de l'efficacité opérationnelle, la réponse aux demandes de nouvelles formes d'appui émanant des pays les moins avancés et le renforcement des partenariats stratégiques.

Documentation

Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport sur les résultats obtenus en 2009 (DP/2010/27)

Point 9

Volontaires des Nations Unies

Le rapport sur le programme Volontaires des Nations Unies présente un aperçu général des résultats enregistrés au cours de l'exercice biennal 2008-2009 dans les trois domaines de son modèle d'activité – sensibilisation, intégration et mobilisation – à l'appui de l'exécution des programmes de pays et des efforts menés par les organismes des Nations Unies en faveur de la paix et du développement

– notamment à la poursuite des objectifs du Millénaire. Le rapport donne des exemples des résultats obtenus à l'échelle de l'organisation : a) prise en compte au niveau mondial du volontariat au service de la paix et du développement; b) intégration du volontariat dans les programmes de paix et de développement; c) mobilisation de volontaires plus nombreux et d'origines plus diverses au service de la paix et du développement. En outre, les orientations stratégiques, la supervision à l'échelle de l'organisation et la responsabilisation des Volontaires des Nations Unies sont abordées dans un chapitre consacré aux résultats de gestion.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la base des éléments exposés dans le rapport.

Documentation

Programme des Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administratrice (DP/2010/28)

Point 10

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le rapport annuel de la Directrice exécutive rend compte de la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique (2008-2013) du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), approuvé et prorogé par le Conseil d'administration, respectivement dans ses décisions 2007/35 et 2009/13. Soumis en application de la décision 2004/20 du Conseil, il fait le bilan des progrès accomplis au regard des priorités stratégiques et des résultats escomptés tels qu'ils ont été énoncés dans les divers cadres d'UNIFEM – résultats de développement, résultats de gestion et cadre intégré d'allocation des ressources. Le rapport souligne les efforts que déploie UNIFEM pour s'acquitter de son double mandat, à savoir aider les pays à faire progresser l'égalité des sexes en conjonction avec les priorités nationales et appuyer l'action menée à ce titre dans l'ensemble du système de coopération pour le développement des Nations Unies. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du rapport, de ce qu'il est axé sur les résultats, et de la contribution d'UNIFEM aux progrès réalisés par les pays de programme vers la réalisation de leurs priorités en matière de développement.

Documentation

Rapport annuel de la Directrice exécutive (DP/2010/29)

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Dans son rapport annuel, le Directeur exécutif met en relief les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2007-2009, s'agissant de l'exécution du budget, du développement des partenariats et de la

clientèle, des modalités de fonctionnement interne et de la gestion des ressources humaines. Il fait également la synthèse des diverses formes de contribution du Bureau aux résultats obtenus par ses partenaires sur le plan de la consolidation de la paix, de l'aide humanitaire et du développement.

Documentation

Rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2010/30)

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population

Point 12

Audit et contrôle internes

Le Conseil d'administration sera saisi des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes établis par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNOPS.

Le rapport du PNUD contient des informations sur les activités d'audit et de contrôle internes menées par le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009, et notamment sur l'application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration. En outre, comme celui-ci l'a demandé dans sa décision 2009/15, le rapport contient des informations exhaustives sur la communication des rapports d'audit interne aux États Membres et des comparaisons pluriannuelles des tendances en matière d'audit. Conformément à sa décision 2006/13, le rapport est accompagné d'une réponse de la direction (présentée séparément). En application de la politique de surveillance approuvée (DP/2008/16/Rev.1), le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit est présenté dans l'appendice du rapport sur les services d'audit et de contrôle internes.

Le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes menées par le FNUAP en 2009 est conforme à la décision 2009/15 et aux décisions antérieures du Conseil d'administration. On s'est efforcé d'informer le Conseil des principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur les travaux du FNUAP dans une conjoncture marquée par le changement et par de nouveaux enjeux pour le développement. Comme l'avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2008/37, le rapport annuel du Comité consultatif d'audit du FNUAP et la réponse de la direction sont annexés au rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes. On trouvera en outre une réponse exhaustive de la direction sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP.

Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes menées par le FNUAP en 2009.

Il sera également saisi d'un rapport d'activité des services d'audit interne et services connexes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, présenté par son Groupe de l'audit interne et des enquêtes. À cette date, le Groupe (anciennement Bureau d'audit interne) était pleinement opérationnel depuis deux ans et il continue

d'améliorer et d'élargir sa couverture de l'organisation. Le rapport contient également le rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS pour 2009.

Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'activité d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation

PNUD : Rapport sur l'audit et le contrôle internes (DP/2010/31)

FNUAP : Activités d'audit et de contrôle internes en 2009 (DP/FPA/2010/20)

UNOPS : Rapport du Groupe de l'audit interne et des enquêtes sur les services d'audit interne et d'enquête fournis à l'organisation en 2009 (DP/2010/32)

Point 13

Voyages sur le terrain

Le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur le voyage sur le terrain effectué conjointement par les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial au Rwanda (22-30 mars 2010) et d'un rapport sur le voyage sur le terrain effectué par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP en République arabe syrienne (17-22 mai 2010). Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de ces rapports.

Documentation

Rapport sur le voyage sur le terrain effectué conjointement au Rwanda (DP-FPA/2010/CRP.1)

Rapport sur le voyage sur le terrain effectué en République arabe syrienne (DP/2010/CRP.2-DP/FPA/2010/CRP.1)

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population

Point 14

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2009.

La première partie du rapport porte essentiellement sur les principales initiatives prises par le FNUAP, sur les résultats obtenus et les progrès enregistrés, mais aussi sur les problèmes rencontrés en 2009, deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique prorogé (2008-2013). La structure du rapport et l'analyse fournie reposent sur les deux volets principaux du plan stratégique, à savoir le cadre de résultats en matière de développement (avec 13 produits) et le cadre de résultats en matière de gestion (avec 9 produits). Le cadre intégré d'allocation des ressources financières, présenté dans le rapport, assure le financement nécessaire à l'obtention des 13 produits susmentionnés. Le rapport présente aussi une mise à jour sur la structure organisationnelle du FNUAP telle qu'approuvée par le Conseil

d'administration dans sa décision 2007/43. L'annexe au rapport contient une actualisation des indicateurs applicables au cadre de résultats en matière de développement du plan stratégique.

L'additif 1 à la première partie récapitule la situation financière du Fonds et contient un bilan statistique des finances et des programmes du Fonds pour 2009. Aux fins de comparaison, les données financières pour 2008 sont également incluses. Il convient de noter que tous les chiffres cités dans les données financières se rapportant à 2009 sont provisoires.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la base des éléments exposés dans le rapport annuel de la Directrice exécutive.

La deuxième partie du rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2009 est intitulée Rapport sur les recommandations faites par le Corps commun d'inspection (CCI) en 2009. Conformément à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, le rapport donne une vue d'ensemble des réponses de la direction du FNUAP aux recommandations du Corps commun qui la concernent au premier chef et figurent dans les rapports publiés par le CCI de 2009 qui intéressent le Fonds.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et, plus particulièrement, des éléments des rapports du Corps commun d'inspection qui concernent directement les activités du FNUAP.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive pour 2009 : Progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique 2008-2013 (DP/FPA/2010/17, Part I)

Bilans statistique et financier pour 2009 (DP/FPA/2010/17, Part I, Add.1)

Rapport sur les recommandations de 2009 du Corps commun d'inspection (DP/FPA/2010/17, Part II)

Point 15

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport établi en application des décisions 99/5 et 2000/9, dans lesquelles le Directeur exécutif a été prié de fournir une mise à jour annuelle des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement. Le rapport se concentre donc sur l'état des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement du Fonds pour 2010 et au-delà. Il présente une analyse des recettes au titre de 2010 et plusieurs comparaisons avec les années précédentes.

Sur la base des éléments exposés dans le rapport, le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au sujet des engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

Documentation

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà (DP/FPA/2010/18)

Point 16

Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera saisi de 17 prorogations de programme de pays : Afrique du Sud, Cap-Vert, Ghana, Mauritanie, Namibie, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie et Tchad, dans la région de l'Afrique; Somalie, dans la région des États arabes; Bangladesh, Iran (République islamique d'), Myanmar, Népal, Pakistan et Viet Nam, dans la région de l'Asie et du Pacifique; Albanie et Ukraine dans les régions de l'Europe orientale et de l'Asie centrale.

Le Conseil sera également saisi, pour examen, de 10 projets de descriptif de programme de pays intéressant le Swaziland, pour la région de l'Afrique; l'Iraq et le territoire palestinien occupé, pour la région des États arabes; le Cambodge, la Chine et la République populaire démocratique de Corée, pour la région de l'Asie et du Pacifique; l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie et la Turquie, pour les régions de l'Europe orientale et de l'Asie centrale.

Le Conseil souhaitera peut-être : a) approuver la prolongation de deux ans des programmes pour la Namibie, le Népal, le Pakistan et la Sierra Leone; b) approuver la seconde prorogation d'un an du programme pour l'Iran (République islamique d'); c) prendre note de la prorogation d'un an des programmes pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, la Mauritanie, le Myanmar, la Somalie, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam; d) prendre note de la prorogation de six mois du programme pour la République-Unie de Tanzanie.

Enfin, le Conseil souhaitera peut-être aussi prendre note des projets de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Géorgie, l'Iraq, la République populaire démocratique de Corée, le Swaziland, le territoire palestinien occupé et la Turquie.

Documentation

Prorogation des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, le Cap-Vert, le Ghana, la Mauritanie et le Tchad (un an); prorogation du programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie (six mois); prorogation des programmes de pays pour la Namibie et la Sierra Leone (deux ans) (DP/FPA/2010/21)

Prorogation du programme de pays pour la Somalie (un an) (DP/FPA/2010/22)

Prorogation des programmes de pays pour le Bangladesh, le Myanmar et le Viet Nam (un an), l'Iran (République islamique d') (seconde prolongation d'un an), le Népal et le Pakistan (deux ans) (DP/FPA/2010/23)

Prorogation des programmes de pays pour l'Albanie et l'Ukraine (un an) (DP/FPA/2010/24)

Descriptifs de programme de pays

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Swaziland (DP/FPA/DCP/SWZ/5)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq (DP/FPA/DCP/IRQ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/DCP/OPT/4)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/DCP/KHM/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/FPA/DCP/CHN/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/DCP/PRK/5)

Europe orientale et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/FPA/DCP/AZE/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/FPA/DCP/BLR/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/FPA/DCP/GEO/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/FPA/DCP/TUR/5)

Point 17

Évaluation

Conformément à sa décision 2009/18, le Conseil d'administration sera saisi du rapport biennal sur l'évaluation, qui se décompose comme suit : a) exposé du rôle de l'évaluation au vu de la conjoncture dans laquelle le FNUAP œuvre en faveur du développement; b) appréciation de l'efficacité de la fonction d'évaluation finale, notamment à l'aune de la réforme de l'ONU; c) mise en évidence des points à améliorer.

Comme l'a demandé le Conseil dans sa décision 2009/18, un plan d'évaluation biennal et une réponse de la direction distincte du rapport biennal sur l'évaluation peuvent être consultés sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport biennal sur l'évaluation.

Documentation

Rapport biennal sur l'évaluation (DP/FPA/2010/19)

Point 18

Questions diverses

Réunion d'information sur le rôle des bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP

Réunion-débat spéciale organisée par le FNUAP sur le thème « Éliminer la pauvreté : de l'importance de la santé sexuelle et procréative »

Plan de travail provisoire

Conseil d'administration du PNUD/FNUAP

Session annuelle de 2010 (21 juin-2 juillet 2010, Genève)

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 21 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2010 <p>Débat consacré au FNUAP</p> <p>Déclaration de la Directrice exécutive</p>
		14	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2009; progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique 2008-2013 • Bilans statistique et financier pour 2009 • Rapport du FNUAP sur les recommandations de 2009 du Corps commun d'inspection
	15 heures-18 heures		Réunion-débat spéciale organisée par le FNUAP sur le thème « Éliminer la pauvreté : de l'importance de la santé sexuelle et procréative »
	Mardi 22 juin	10 heures-13 heures	14
15			Engagements de financement en faveur du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà
15 heures-17 heures		17	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport biennal sur l'évaluation (décision 2009/18) • Réponse de la direction (décision 2009/18) • Plan d'évaluation biennal (décision 2009/18)
Mercredi 23 juin	10 heures-13 heures	16	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptif de programme de pays et prorogation de programmes de pays
	15 h 30-16 h 30		Réunion-débat sur le rôle joué par le PNUD et le FNUAP aux titres du renforcement des capacités et de l'efficacité des programmes d'aide et de développement

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	16 h 30-18 heures		Réunion parallèle organisée conjointement, consacrée aux interventions humanitaires et d'urgence
Jeudi 24 juin			Débat consacré au PNUD
	10 heures-13 heures	2	Rapport annuel de l'Administratrice <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de l'Administratrice • Rapport du PNUD sur les recommandations de 2009 du Corps commun d'inspection • Annexe statistique • Rapport sur le rôle du PNUD en matière de prévention des conflits et de relèvement, présenté par oral <ol style="list-style-type: none"> a) Vue d'ensemble b) Rôle du PNUD dans les situations d'après conflit : exposé de la République démocratique du Congo
	15 heures-16 h 30	2	Rapport annuel de l'Administratrice (<i>suite</i>)
	16 h 30-18 heures	3	Engagements de financement en faveur du PNUD <ul style="list-style-type: none"> • État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà • Réunion d'information sur les instruments de financement
Vendredi 25 juin			Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
	10 heures-midi	10	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de la Directrice exécutive
	Midi-13 heures	18 a)	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Rôle des bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP
			Débat commun
	15 heures-17 heures	12	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes, notamment sur l'application de la décision 2008/37, et réponses des directions respectives
	17 heures-18 heures	18 b)	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de décisions

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 28 juin			Débat consacré à l'UNOPS
	10 heures-13 heures	11	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Directeur exécutif
			Débat consacré au PNUD (suite)
	15 heures-17 heures	7	Rapport du Bureau de la déontologie du PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Bureau de la déontologie
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mardi 29 juin	10 heures-13 heures	4	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation • Examen de la politique d'évaluation du PNUD et réponse de la direction • Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2006-2010) et réponse de la direction
	15 heures-18 heures	6	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptif de programme régional/de pays • Prorogation de programmes de pays
Mercredi 30 juin	10 heures-13 heures	9	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de l'Administrateur
	15 heures-17 heures	8	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel axé sur les résultats
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Judi 1^{er} juillet	10 heures-11 h 30	5	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> • État des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
	11 h 30-13 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
			Débat commun (suite)
	15 heures-17 heures	13	Voyages sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • Rapports concernant les voyages sur le terrain
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 2 juillet	10 heures-13 heures	18 b)	Questions diverses
			<ul style="list-style-type: none">• Adoption de décisions
		1	Questions d'organisation
			<ul style="list-style-type: none">• Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2010• Clôture de la session
